

Pour tout renseignement

Pauline Blanc,

Coordonnatrice scolaire et périscolaire est à votre disposition.

Tél. : 07 76 87 78 26

Courriel : scolaire@taluyers.com



**Encouragement aux
activités culturelles et
sportives Talusiennes**

Nom de l'enfant

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

.....

Classe :

Nom/Prénom de la personne responsable :

Téléphone :

Courriel :

Nombre d'enfants à charge :

Date :

SIGNATURE

**Lorsque le dossier est complet et rendu avant le 30 novembre 2023, la commune versera sa participation aux familles bénéficiaires par mandat administratif en janvier 2024.
Pour des raisons comptables, aucune demande ne sera recevable après le 15 décembre 2023.**

Nom de l'association

Activité :

Montant réglé à l'association :

Date
d'inscription :

Tampon de l'association obligatoire :



Quelles sont les conditions ?

Le dispositif s'adresse aux familles talusiennes dont les enfants sont en âge d'école primaire.

L'enfant doit être inscrit à une activité culturelle ou sportive proposée par une association ou une structure privée, y compris si celles-ci ne sont pas domiciliées sur Taluyers.

La commune participe aux frais réglés par les familles pour l'inscription de leur enfant à **une seule activité par an.**

La participation communale

La participation communale est calculée en fonction du quotient familial CAF :

Quotient Familial	< ou = 750	Entre 750 et 1250	> à 1250
Montant	75 euros	60 euros	45 euros

Quand et comment faire ?

Les familles choisissent une activité et règlent la cotisation à l'association. Celle-ci complète et leur remet le document ci-joint. Les familles retournent, au plus tard, **le 30 novembre 2023**, le document complété et les pièces justificatives dans la **boîte aux lettres de la mairie.**

PIECES JUSTIFICATIVES

- Une attestation CAF mentionnant votre Quotient Familial (si < 1250)
- Un justificatif de domicile (datant de moins de 6 mois),
- Un RIB

